

~ 8 FEV. 2023

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

COMMUNE DE MONTAGNY

RECEPISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

Délibération n°2023/003

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 18H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Serge GAUDET et Vincent MAITRE

Convocation du : 25 janvier 2023 - Affichage du : 26 janvier 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

Damien BLANC a été élu secrétaire de séance

OBJET : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Demande de subvention au titre du « fonds vert » pour le financement du programme de renouvellement des luminaires d'éclairage public pour l'année 2023

Un programme de travaux concernant l'éclairage public prévoit le renouvellement de 92 luminaires d'éclairage public pour remplacer des lanternes Sodium Haute Pression (SHP) par des luminaires Led.

Le but est de renouveler le patrimoine vétuste de la collectivité et de réaliser des économies d'énergie. Les 92 luminaires seront installés comme suit :

- La Thuile (20)
- Le Plan – Le Villard (25)
- Le Chef-lieu (40)
- Les Chenêts (7)

Les travaux seront engagés à compter de 2023.

Le montant du programme de travaux d'investissement, prévoyant le renouvellement des lanternes, s'élève à 86 000 € HT, soit 103 200 € TTC pour l'année 2023. Il se fera selon le plan de financement suivant :

- Autofinancement : 17 200 €
- Service de l'Etat (Fonds vert) : 68 800 €

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la délimitation des nuisances lumineuses ;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière de la part de l'Etat au titre du fonds vert ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de renouvellement des lanternes d'éclairage public ;

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de subvention auprès de l'Etat ;

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 86 000 € HT, soit 103 200 € TTC ;

DEMANDE à l'Etat une subvention de 68 800 € pour la réalisation de cette opération ;

APPROUVE le plan de financement décrit dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* 8 FEV. 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

- 8 FEV. 2023

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.